

Conditions tarifaires réduites

01 janvier 2026

Ce document résume l'essentiel des conditions tarifaires des vols vendus par St Barth Executive et est susceptible d'évoluer. Veuillez le lire attentivement et nous contacter pour toute question.

AIR INTER ILES

Air Inter Iles désigne les services réguliers opérés par St Barth Executive (SBE) en Tecnam P2012 Stol.

ST BARTH EXECUTIVE

Certains services réguliers peuvent être opérés par St Barth Executive (SBE) en Pilatus PC12 entre SBH et SJU, entre SBH et PTP au tarif Business Class

HEURES D'ENREGISTREMENT

Enregistrement à	Début	Se Termine
St Barth - SBH	1H avant le départ	30min avant le départ
Pointe-à-Pitre - PTP	1H avant le départ	30min avant le départ
Marie Galante - GBJ	1H avant le départ	30min avant le départ
San Juan - SJU	2H avant le départ	1H avant le départ

Nous recommandons au moins deux heures avant les vols de correspondance internationaux. Il est de la responsabilité des passagers, lors de la réservation, de prévoir suffisamment de temps pour la récupération des bagages et le réenregistrement si une correspondance avec un autre transporteur est prévue.

Le fait de ne pas se présenter pour un vol sans en avertir SBE entraînera l'annulation de la réservation restante.

SBE se réserve le droit de refuser le transport à toute personne qui ne se conforme pas aux tarifs applicables, aux règles ou règlements de la compagnie.

MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE VOYAGE

Les vols réservés peuvent être modifiés ou annulés selon le tarif, jusqu'à 1h avant le départ du vol. Toute modification ultérieure est interdite.

Frais de modification	Inter Iles Light	Inter Iles Flex	Business Light (sauf SJU)	Business Executive
Jusqu'à 24h avant le départ	+70 € par passager/vol + différence de tarif et de taxes	Seule la différence de tarif et de taxes est applicable	+100 € par passager/vol + différence de tarif et de taxes	Seule la différence de tarif et de taxes est applicable
Entre 24h et 1h avant le départ	Non autorisé	+70 € par passager/vol + différence de tarif et de taxes	Non autorisé	+100 € par passager/vol + différence de tarif et de taxes

Le changement pour un tarif inférieur ne donne droit à aucun remboursement ou avoir

Annulation : L'annulation est autorisée en fonction du tarif, mais **ne peut pas avoir lieu à moins de 1h du départ du premier vol du voyage**. Une fois votre vol aller effectué, vous ne pouvez plus annuler votre retour.

Frais d'annulation	Inter Iles Light	Inter Iles Flex	Business Light (sauf SJU)	Business Executive
Jusqu'à 24h avant le départ	Non autorisé	Sans frais	Non autorisé	Sans frais
Entre 24h et 1h avant le départ	Non autorisé	-70 € par passager/vol	Non autorisé	200 € par passager/vol

Remboursement : Les remboursements des tarifs de vol sont permis sous forme d'avoir uniquement, sauf mention explicite. En cas d'annulation autorisée, voir ci-dessus. SBE émettra un EMD correspondant au montant du service annulé, déduit des frais de modification/annulation applicables.

En cas d'annulation pour cause de circonstances extraordinaires indépendantes de notre volonté (ex : tempête, fermeture d'espace aérien, risques terroristes, pandémie, désorganisation opérationnelle qui en découle...), le remboursement en numéraire n'est pas dû.

L'avoir (EMD) : L'EMD émis par SBE en échange d'un voyage annulé est non cessible et est valable 3 mois et ne peut être utilisé qu'une seule fois. Si la valeur totale du coupon n'est pas utilisée en une fois, le montant restant est perdu pour le client et ne peut être ni utilisé ni remboursé.

Correction de nom : Veuillez noter que les réservations sur les vols réguliers effectués par St Barth Executive sont nominatives et ne peuvent pas être transférées à d'autres passagers.

Cependant, en cas de faute de frappe dans le nom du passager, vous pouvez contacter notre service clients à laligne@stbarthexecutive.com jusqu'à 6 heures après votre paiement pour effectuer la correction.

BAGAGES

En raison des restrictions strictes de l'Aéroport de St Barthélémy concernant la taille et le poids des bagages, nous vous informons qu'il sera fait une stricte application de cette réglementation et qu'en conséquence nous ne pouvons garantir le transport d'aucun bagage de taille ou de poids supérieur à cette réglementation avant le jour du départ.

Dimensions des bagages :

- Bagage cabine et objets personnels : ne doivent pas dépasser 55x35x25cm (21,65 x 13,77 x 9,84 in) au total avec accessoires.
- Bagage enregistré : les dimensions extérieures totales de chaque bagage (longueur + largeur + hauteur) ne doivent pas dépasser 158 cm ou 62 in, et pas plus de deux de ces grands bagages par personne.

Franchises de bagages : Nos franchises de bagages sont basées sur le poids et incluent vos effets personnels, un bagage cabine et/ou un bagage enregistré : le poids total de tous les articles que vous apportez au comptoir d'enregistrement doit rester en dessous de la franchise totale.

Poids total autorisé	Inter Iles Light	Inter Iles Flex	Business Light	Business Executive
Adulte et enfant	max 12 kg/27 lbs	max 32 kg/70 lbs	max 12 kg/27 lbs	max 32 kg/70 lbs
Nourrisson	max 12 kg/27 lbs			

Bagages en surpoids/ oversize : Nous ne garantissons pas le transport sur votre vol des bagages en surpoids, de grande taille ou supplémentaires. Les agents d'enregistrement, le jour du départ, vous proposeront la solution la plus adéquate.

Nous vous conseillons de contacter nos experts en voyages à laligne@stbarthexecutive.com pour toutes questions.

Les excédents bagages ou bagages supplémentaires sont facturés comme suit :

5kg supp 10€, 10kg supp 25€, 20kg supp 60€, 32kg supp 96€

Bagages en RUSH (bagage retardé)

Conformément à la Convention de Montréal, article 19, en cas de retard ou de non-acheminement du bagage, la compagnie aérienne n'est pas légalement tenue d'assurer la livraison du bagage RUSH au domicile du passager.

La livraison à domicile constitue une solution commerciale facultative, généralement proposée afin de limiter les désagréments subis par le passager, notamment lorsque le bagage est livré avec plus de 24 heures de retard.

⊘ Exception importante :

Pour tous les bagages en provenance de Saint-Barthélemy (SBH) ou de Marie-Galante (GBJ), la livraison à domicile n'est pas possible, même au-delà de 24 heures, car ces aéroports ne sont pas équipés de système de contrôle radioscopique (screening).

Dans ce cas, le passager est tenu de récupérer son bagage en personne, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

VOYAGE AVEC DES ANIMAUX (chat-chien-lapin)

Voyager avec un animal de compagnie est autorisé lorsque celui-ci est correctement réservé en tant que service spécial sur un vol SBE et être **âgé de minimum 8 semaines**.

Notez que votre animal est considéré comme faisant partie de votre franchise de bagages, de sorte que le poids total des bagages, de l'animal et de son sac ou sa cage de transport ne doit pas dépasser la franchise de bagages totale. Assurez-vous donc d'acheter le bon tarif ou de voyager léger afin de rester dans la limite de poids de bagages autorisée.

Sans réservation préalable de l'animal, St Barth Executive se réserve le droit de refuser l'embarquement du passager et de son animal.

La réservation pour un animal est gratuite. L'animal doit être placé dans un sac/cage agréée IATA, et le poids total du sac/cage et de l'animal ne doit pas dépasser 7kg/15.5 lbs en tarif Light et 12kg / 26,45 lbs en tarif Flex. La cage agréée pour l'animal doit être approuvée par l'IATA pour le transport d'animaux vivants, et sa taille est limitée à L71xI52xH55 cm, l'équivalent de la taille 2 (ex cage Sky Kennel pour chien de 12kg maxi).

Le passager doit être en possession de la documentation requise pour l'animal (voir l'article sur les documents de voyage, et le site web de l'IATA <https://www.iata.org/en/programs/cargo/live-animals/pets/>).

L'animal devra avoir tous ses vaccins à jour et être identifié. Le **certificat sanitaire doit être daté de moins de 5 jours avant la date de voyage**.

Pour plus d'informations : <https://airinteriles.com/fr/preparer-mon-voyage/animaux>

L'animal ESAN (Animal de soutien émotionnel) :

L'animal de soutien émotionnel (ESAN) est un animal reconnu pour son bénéfice thérapeutique sur les personnes souffrant de troubles psychologiques, tels que l'anxiété, la dépression ou le trouble de stress post-traumatique (TEPT).

Pour voyager avec un ESAN, les conditions suivantes doivent impérativement être respectées :

Poids de l'Animal :

L'animal ne doit pas dépasser 7 kg (poids total de l'animal et de son contenant compris).

Si l'animal dépasse 7 kg, il ne doit pas excéder 12 kg. Dans ce cas, l'animal devra voyager dans une cage conforme aux normes IATA. Un siège à l'arrière de l'appareil sera alors réservé au propriétaire pour maintenir la proximité avec l'animal.

Documents Requis :

Le passager doit être en possession de tous les documents nécessaires concernant l'animal, comprenant :

- Un certificat de bonne santé.
- Un carnet de vaccination à jour.
- Une puce électronique enregistrée.

Certificat Médical :

-Un certificat médical valable et datant de moins d'un an est requis. Ce certificat doit indiquer que le passager a besoin de l'animal pour son soutien émotionnel en raison d'une déficience mentale.

-Ce certificat doit être émis exclusivement par un médecin psychiatre.

Responsabilité du Passager :

-Le passager est responsable de s'assurer que tous les documents sont disponibles et conformes avant le voyage. En cas de documents manquants ou non conformes, l'accès à bord avec l'ESAN pourra être refusé. Ces conditions visent à garantir le bien-être de tous les passagers ainsi que la sécurité des animaux.

Dans tous les cas, l'animal ne pourra ni boire, ni manger durant le vol et dans le cas où, la responsabilité du nettoyage ou des dégradations à bord de l'avion incombe entièrement au client

Le nettoyage pourra être facturé 500€ et les dégradations feront l'objet d'un devis du constructeur de la cabine.

Prévoir une muselière au cas où le chien présenterait des signes de nervosité au cours du voyage qui pourraient incommoder voire menacer les passagers et personnels.

Attention, les animaux de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés à bord.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Le client est entièrement responsable de s'assurer que ses passagers disposent des documents de voyage corrects et se conforment à toutes les lois, règlements, ordres, demandes et exigences (y compris tout document de santé applicable, taxe de sortie, entrée, visa, douane et autres formalités légales et statutaires) des pays à partir ou vers lesquels ils doivent voler. Cela s'applique également aux animaux voyageant avec les passagers, pour lesquels tous les documents requis doivent être à jour et valides pour les pays de départ et/ou de destination.

SBE ne peut être tenue responsable des conséquences que pourrait subir le client ou le(s) passager(s) en cas de non-conformité aux règles d'immigration, douanières ou gouvernementales.

REFUS D'EMBARQUEMENT ET DEBARQUEMENT POUR MOTIFS COMPORTEMENTAUX OU D'APPARENCE

La Compagnie se réserve le droit, conformément aux dispositions applicables et à l'autorité conférée au Commandant de bord, de refuser l'embarquement ou d'ordonner le débarquement de tout Passager dont la tenue vestimentaire, l'hygiène corporelle ou le comportement est susceptible de porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité opérationnelle, ou au confort des autres passagers et des membres d'équipage. Dans une telle hypothèse, aucun remboursement, réacheminement, compensation ou prise en charge, à quelque titre que ce soit, ne sera dû au Passager. Le Billet pourra être annulé sans contrepartie, et les segments non utilisés seront réputés caducs, sans préjudice de toute action que la Compagnie jugerait nécessaire pour préserver la sécurité et la régularité de l'exploitation.

CLAUSE DE NON-DISCRIMINATION

La Compagnie applique ses décisions d'embarquement, de refus d'embarquement ou de débarquement sur la base de critères objectifs, liés exclusivement à la sécurité opérationnelle, au maintien de l'ordre à bord, ou au confort légitime des autres passagers.

ARTICLES INTERDITS ET MARCHANDISES DANGEREUSES

Les passagers ne peuvent transporter ou inclure dans leurs bagages des articles qui sont interdits par toute loi, réglementation ou ordre national ou international applicable de transport sur tout avion. Tous les bagages et objets personnels apportés à bord de l'avion sont soumis à une inspection comme peut l'exiger la loi ou jugée nécessaire par l'équipage de vol. SBE peut interrompre le voyage si un passager refuse de se soumettre à cette inspection.

SBE n'assume aucune responsabilité pour les articles périssables, fragiles ou de valeur ou les documents, qu'ils soient enregistrés ou non avec ou sans la connaissance du transporteur.

Nous conseillons aux passagers de vérifier les directives de la FAA sur le site web dédié et la documentation, ou le matériel d'orientation de l'IATA

<https://www.faa.gov/hazmat/resources/regulations>

<https://www.iata.org/contentassets/6fea26dd84d24b26a7a1fd5788561d6e/dgr-62-fr-2.3as.pdf>

NOUS CONTACTER

Pour toutes questions concernant votre voyage ou les conditions ci-dessus, veuillez nous contacter :

Du Lundi au Vendredi de 7h à 17h30

Le Samedi de 7h à 12h et de 13h à 17h30

Le Dimanche de 12h à 17h30

Téléphone/ (+590) 590 212 979

Email/ laligne@stbarthexecutive.com